

Loire

Que faut-il attendre des confrontations entre les protagonistes de la sextape ?

Les cinq protagonistes de l'affaire de la vidéo intime vont être confrontés les uns aux autres, au palais de justice de Lyon, ce mardi et ce mercredi. Deux jours durant lesquels les juges d'instruction vont mettre les précédentes auditions des uns et des autres en contradiction.

Que vont-ils pouvoir se dire ? Ce mardi, à partir de 8 h 30, les chemins des cinq protagonistes de l'affaire de la vidéo intime vont de nouveau se croiser. Ce qui n'était plus arrivé depuis plusieurs mois pour certains, presque deux ans pour d'autres. Le lieu de rendez-vous s'annonce pour le moins formel. Dans le bureau des juges d'instruction chargés de l'enquête sur le chantage politique qui secoue toute la ville de Saint-Étienne depuis août 2022, Gaël Perdriau, le maire, va s'asseoir au côté de Samy Kéfi-Jérôme, son ancien maire-adjoint stéphanois, soupçonné d'avoir filmé Gilles Artigues avec un escort boy dans un hôtel parisien en janvier 2015. Mais aussi de Gilles Rossary-Lenglet, cheville ouvrière du piège et à l'origine des révélations, et de Pierre Gauttieri, son ancien directeur de cabinet. Tous étant mis en examen pour association de malfaiteurs et détournement de fonds publics. Et bien sûr de Gilles Artigues, la victime.

Dernier chapitre de l'enquête ?

Les confrontations de ces personnes, toutes présumées innocentes à ce stade, s'inscrivent dans le dernier chapitre de l'instruction des magistrats lyonnais. Les juges ont mené durant 18 mois une méticuleuse investigation, rythmée par les auditions des protagonistes à plusieurs reprises (mais aussi de leur entourage, partie prenante ou non de l'affaire), par des écoutes téléphoniques, des perquisitions à la mairie, dans les locaux des associations incriminées ou à des domiciles privés, par des saisies de téléphones portables, d'ordinateurs ou de documents en tous genres.

Face à autant d'éléments d'enquête accumulés par les juges d'instruction, la position de Gaël Perdriau semble très fragi-



Quelle sera la ligne de défense de Gaël Perdriau face à autant d'accusations ? Photo Le Progrès/Rémy Perrin

le. Surtout depuis que *Mediapart* a révélé la teneur de certaines auditions individuelles de ses plus fidèles soutiens. Pierre Gauttieri tout d'abord qui, face aux juges d'instruction, en décembre et de nouveau en février, aurait reconnu la responsabilité du maire dans le piège tendu à Gilles Artigues, contrairement à ce qu'il avait indiqué au début de l'enquête.

Une volte-face de l'ancien directeur de cabinet du maire qui a peut-être poussé Samy Kéfi-Jérôme à revenir, lui aussi, sur ses premières déclarations. L'ancien maire-adjoint chargé de l'éducation aurait, à son tour, toujours selon *Mediapart*, « lâché » Gaël Perdriau en reconnaissant son implication.

Des confrontations en duo puis générale

Ces mises en cause s'ajoutent à celles de Gilles Rossary-Lenglet, auto-désigné concepteur du piège, qui a apporté de nombreux éléments matériels (enregistrements, vidéos, SMS, relevés bancaires, documents administratifs) sur un plateau aux enquêteurs, et celles de Gilles Artigues, la victime, qui a toujours affirmé que Gaël Perdriau lui avait directement adressé la menace de divulguer la vidéo intime s'il ne rentrait pas dans le rang.

Dans ce contexte, les confrontations du maire avec les autres protagonistes promettent d'être explosives. Les juges d'instruction ont programmé

des face-à-face dans un premier temps : Samy Kéfi-Jérôme et Pierre Gauttieri, puis Samy Kéfi-Jérôme et Gaël Perdriau, mardi matin, Gilles Rossary-Lenglet et Gaël Perdriau, puis Samy Kéfi-Jérôme et Gilles Artigues l'après-midi. Avant un Pierre Gauttieri/Gaël Perdriau mercredi matin et une triple confrontation Gaël Perdriau, Pierre Gauttieri et Gilles Artigues qui s'annoncent très tendus.

Quelle attitude pour Gaël Perdriau ?

Le maire de Saint-Étienne pourrait-il « craquer » ? Difficile d'être affirmatif. D'autant que les magistrats ont peut-être de nouveaux éléments, connus d'eux seuls, à même de bousculer la ligne de défense de Gaël Perdriau. Mais jusqu'à présent, il n'a cédé que très peu de terrain aux accusations, clamant à l'envi son innocence. Surtout, il sait parfaitement que des concessions sur le plan judiciaire précipiteraient sa chute politique. Inenvisageable pour un homme qui se voyait ministre, même acculé et même plus que jamais isolé.

Le premier magistrat stéphanois préférera sans doute, y compris pour ne pas risquer l'effondrement psychologique, jouer la montre. Au moins jusqu'à un procès que l'on annonce pour le début 2025. Les juges porteront alors les robes des audiences correctionnelles. Et une décision sera rendue.

● Frédéric Macé

Lyon

Demande de titre de séjour : un étranger gagne contre la préfecture



Le tribunal administratif, situé au 184 rue Duguesclin dans le 3^e arrondissement de Lyon, a rendu sa décision ce lundi. Photo Norbert Grisay

Un étranger souhaitait un rendez-vous pour faire une demande de titre de séjour. Mais il s'était heurté à un refus de la préfecture. Le tribunal administratif vient d'annuler le tribunal administratif et de donner raison à cette personne.

Le tribunal administratif vient d'annuler ce lundi une décision par laquelle la préfète du Rhône avait refusé de fixer un rendez-vous à un étranger pour le dépôt d'une première demande de titre de séjour.

L'affaire remonte à 2020. Cet étranger voulait déposer une demande d'admission exceptionnelle au séjour. Mais il s'était heurté à un refus de la préfète du Rhône le 1^{er} juillet 2022. Entré en France le 3 juillet 2020, il avait réclamé un rendez-vous le 7 octobre. Or, avançait la préfecture, « la durée de (sa) présence en

France était très récente » et il manquait des « éléments permettant d'établir des motifs exceptionnels ou des considérations humanitaires d'admission au séjour », indique le tribunal administratif (TA) de Lyon dans un communiqué.

Le ressortissant avait demandé l'annulation de cette décision. Saisi du dossier, le TA a estimé que cette « demande n'était ni abusive ni dilatoire » et que l'autorité administrative ne peut légalement refuser de fixer un tel rendez-vous.

Ce 15 avril, le TA a donc prononcé l'annulation de la décision du 1^{er} juillet 2022 et a enjoint la préfète du Rhône de lui accorder ce rendez-vous. L'État devra, « si son dossier est complet, procéder à l'enregistrement de sa demande et, lui remettre un récépissé l'autorisant à séjourner sur le territoire français, dans un délai d'un mois et sous astreinte de 50 euros par jour de retard ».

Villeurbanne

Point de deal route de Genas : 12 et 15 mois de prison

La police a interpellé récemment deux individus soupçonnés de trafic de stupéfiants dans le secteur de la route de Genas à Villeurbanne. Dans leur véhicule, ils ont mis la main sur une somme d'argent (1 170 euros), un peu de cannabis et une clé d'appartement. Le point de deal de la route de Genas avait été démantelé le lundi 8 avril.

À la suite de ces arrestations, les enquêteurs ont perquisitionné deux appartements. Dans l'un qui servait de lieu de stockage et dont la clé avait été trouvée sur un des mis en cau-

se, ils ont saisi 7,6 kg de résine de cannabis, 2,1 kg d'herbe, 78 g de cocaïne ainsi que du matériel de conditionnement.

Dans le deuxième, ont été découvertes une compteuse à billets et la somme de 4 100 euros.

Les deux suspects ont été jugés en comparution immédiate le jeudi 11 avril. Ils ont été reconnus coupables et condamnés à un an de prison pour le vendeur-nourrice âgé de 22 ans et 15 mois de prison pour le gérant du point de deal âgé de 21 ans. Ils ont été écroués.